

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux Hc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
SUISSE 12.- 7.- 4.-
Avec Bulletin officiel 16.- 9.- 5.-
ETRANGER: Port en plus

LE SEUL QUOTIDIEN DE
LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
Suisse 10 »
Etranger 14 »
Réclames 20 »
Mortuaires 16 »
Compte de chèques post. Hc 485

La pétition contre M. Grellet

Au hasard, nos yeux sont tombés ce matin sur une information étonnante de la *Tribune de Genève* qui possède à Berne un collaborateur parlementaire de grande valeur.

Sachant voir, sachant écouter et sachant écrire, notre excellent ami, M. Léon Savary, donne à ses correspondances un tour de main et de plume qui rend intéressant même le fait le plus banal et le plus aride.

Mais il ne s'agit pas de cela aujourd'hui. Notre confrère nous apprend la mise en circulation dans les couloirs du Palais fédéral d'une pétition qui demanderait des sanctions contre M. Pierre Grellet, le chroniqueur parlementaire de la *Gazette de Lausanne* dont l'ardente plume n'a jamais besoin d'être taillée pour être à la hauteur d'un sujet.

Cette levée de boucliers de gens qui ne sont rien contre des journalistes qui sont arrivés à une situation enviée par leur travail et leur talent, nous laisse rêveur.

M. Savary, qui soulève une protestation contre cette pétition, n'ignore certainement pas que le journaliste, s'il n'est pas un épave couchant et couché, est cordialement détesté de certains hommes politiques.

On ne nous aime que pour les services que nous pouvons rendre et que nous rendons effectivement. Le jour où, par devoir de conscience ou de profession, nous émettons une critique même à fleur de peau, on nous jette par-dessus bord avec une désinvolture renversante.

M. Grellet s'est créé de solides amitiés à Berne, mais aussi des haines qui ne désarment pas. Ses chroniques à la *Gazette de Lausanne* font penser à la bonne école de Paul-Louis Courier et à Rivarol. Elles égratignent le parlementarisme, ridiculisent l'outrecuidance et la suffisance de certains orateurs qui, dégonflés, ne pardonnent pas d'apparaître ensuite minces comme des gazelles.

Nous ne sommes pas autrement renseigné, mais nous ne pensons pas nous tromper beaucoup en supposant que M. Savary lui-même n'aura pas eu les bras chargés de roses pour son spirituel article des Rois.

Il nous semble, cependant, qu'on peut aimer ou ne pas aimer M. Grellet, là n'est pas la question, car nous ne sachons pas que le Conseil national s'érige en Cour d'Amour.

Mais nul ne contestera que notre confrère et maître n'ait, par son article quotidien et improvisé, pendant les sessions parlementaires, contribué puissamment à élever notre littérature romande.

Erudition presque universelle, esprit, style étincelant de verve et de correction, travail généreusement débilité au jour le jour et qui, réuni en collection, ferait la matière d'une vingtaine de volumes, voilà avec quels titres et quel bagage M. Grellet se présentera à la postérité.

Seulement, allez faire comprendre cela aux fouteux bêtes dont on a fait des législateurs et qui ont lancé la pétition !

L'un ou l'autre de ces politiciens tremblent chaque matin, paraît-il, à l'arrivée à Berne de la *Gazette de Lausanne* dans la crainte d'y trouver une allusion déplaisante au travail qu'ils n'accomplissent pas.

Même dans les coups de crayon qui brossent un portrait, M. Grellet, pour complaire à la Compagnie, devrait supprimer les rotundités et mettre des poils sur les boules de billard qui servent de tête.

M. Savary rassure notre confrère sur les suites de la pétition. Nous croyons également que M. Grellet peut reprendre un sommeil d'ange. Il n'a rien à craindre d'hommes qui ont un pied dans la tombe. Il peut même s'abstenir de leur répondre, ne s'appelant pas Marius et ne s'asseyant pas sur des ruines.

Ch. Saint-Maurice.

M. Albert Naef, ancien archéologue cantonal vaudois est tué par sa femme

Son corps n'a été découvert que dix jours après le meurtre

Vendredi après-midi, est venue se constituer prisonnière auprès du juge informateur du cercle de Lausanne, Mme Albert Naef-Delapierre, qui déclara avoir tué, le 8 janvier, dans son appartement de l'avenue Ruchoinet, son mari, M. Albert Naef, architecte, ancien archéologue cantonal.

La justice se transporta immédiatement sur les lieux où elle trouva en effet le cadavre d'Albert Naef, dans un état de putréfaction avancée.

D'après les dires de Mme Naef, les circonstances de ce drame sont les suivantes: Albert Naef avait épousé en secondes noces, il y a une dizaine d'années, Mlle Delapierre dont il eut un fils. La bonne harmonie ne régnait pas dans le ménage. Mercredi 8 janvier, alors que l'enfant jouait dans le jardin, une vive querelle éclata. Mme Naef s'empara d'un revolver et un coup partit, inopinément, qui atteignit à la tête l'ancien archéologue cantonal, qui s'écroutla.

La jeune femme, affolée, déposa le corps de son mari sur le lit, fit sa valise et partit avec son enfant. Pendant neuf jours complètement désemparée, elle erra dans les cantons de Neuchâtel et du Valais. Finalement elle revint à Lausanne hier après-midi; elle se rendit chez sa mère qui, voyant dans quel état elle se trouvait, fit appeler un médecin. Mme Naef avoua alors son crime. Sur le conseil d'un avocat, elle alla se constituer prisonnière.

La jeune femme a été conduite à l'asile de Cery pour examen mental.

M. Naef était une grosse personnalité, connue dans toute la Suisse, et au Valais, en particulier. Ses connaissances en archéologie faisaient foi. Docteur « honoris causa » des Universités de Zurich et de Genève, président de la Société suisse des Monuments historiques, il était correspondant de nombreuses sociétés savantes étrangères.

Il présida à de nombreuses restaurations. Il avait été désigné par le Département fé-

déral de l'intérieur et le Pape Pie X pour la restauration de San-Pellegrino, l'ancienne chapelle de la garde suisse du Vatican.

Il avait présidé également la Société romande d'histoire et avait, récemment, été nommé membre honoraire de la Société vaudoise d'archéologie et d'histoire.

M. Naef avait, pour le Valais, une prédilection particulière. Il aimait Valère, son musée, la colline de Tourbillon. Bien souvent, nous l'avons rencontré là-haut, admirant et rêvant. C'était un gentilhomme dans toute la force du terme. Né en 1872, M. Naef n'avait que 64 ans, et il a quitté cette terre dans le plus affreux des drames.

Capital mobilier et immobilier

Il est un peu oiseux de revenir souvent sur les mêmes choses et pourtant combien ces mêmes choses n'ont-elles pas la vie dure, d'autant plus dure, semble-t-il, qu'elles expriment de grandes erreurs ?

En France, depuis la III^e République, lorsqu'on veut noyer un homme politique, fût-il complètement indifférent en matière religieuse, il suffit de dire ou d'écrire qu'il protège les Curés. La formule, vide de sens, opère comme il y a cinquante ans, sur la masse électorale ignare et crédule.

Chez nous, en Valais, où depuis 2 à 3 ans, les difficultés budgétaires deviennent de plus en plus pressantes, quelqu'un ou quelques-uns, de bonne foi, sans doute, ont émis l'idée d'améliorer le rendement fiscal par une meilleure recherche des capitaux mobiliers dont une partie, comme dans tous pays, échappe apparemment à l'impôt.

Nous disons bien « apparemment », car nous verrons qu'il n'en est rien. Cette idée, très normale en soi, a, dès lors, été exploitée à toutes sortes de fins démagogiques. L'expression « capitaux cachés », comme « A bas les curés », renferme pour beaucoup de cerveaux, comme un pouvoir, en quelque sorte magique, et comme les millions, en imagination ou sur le papier, ne coûtent rien, ces « capitaux cachés », dans notre modeste Valais, sont devenus 200, puis 300, puis 400 millions.

De là, l'idée facile et séduisante de les faire sortir de leurs terriers, et d'en faire le principal sinon l'unique agent d'assainissement de nos budgets malades. Malgré les indications précises qui ont déjà été données à plus d'une reprise sur ce sujet, ce dada, soit dans la presse d'extrême-gauche, soit dans une certaine presse politique bourgeoise, revient à tout moment, et il ne paraît pas inutile d'exposer, une fois de plus, les choses telles qu'elles sont, bien que l'espoir d'ouvrir les yeux à ceux qui ne veulent pas voir ou ne savent pas voir, soit assez mince.

L'ensemble des bilans des Banques valaisannes, établissement cantonal compris, fait environ 225 millions de francs. Les valeurs mobilières détenues par des Valaisans, en dehors de ces dépôts en banques valaisannes, ne doivent pas être appréciées à un chiffre important. Les émissions d'emprunts de notre canton dont les souscriptions doivent être recherchées, en très grande partie, au dehors de notre frontière, permettent de l'affirmer. Si l'on compense les fonds publics, en mains de contribuables valaisans, avec la fraction des 225 millions ci-haut, appartenant à des étrangers au canton, on sera, semble-t-il, assez proche de la vérité.

Comparativement à notre population, nous sommes un canton extrêmement pauvre en capital mobilier. La Banque de l'Etat de Fribourg seule représente environ 200 millions de bilan; les deux établissements semi-cantonaux du canton de Vaud: Crédit Foncier et Banque cantonale vaudoise ensemble, près d'un milliard; la Banque cantonale valaisanne environ 85 millions.

Cette simple comparaison suffit à démontrer que l'Epargne n'est encore, chez nous, qu'à l'état naissant.

Au fisc cantonal, il est déclaré pour environ 95 millions de francs de capitaux d'où environ 130 millions qui, au premier abord, ne sont pas atteints. Sur ces 130 millions, il y a, dans l'ensemble des banques valaisannes, environ 35 millions investis en carnets d'épargne et 25 millions en comptes « à vue ».

Ces derniers provenant, en très grande

partie, de comptes « momentanément » créanciers, de commerçants ou d'industriels ou de campagnards, attendant une occasion de s'investir en immeubles, ne peuvent pas être considérés comme un élément de fortune stable et imposable. Si l'on tient compte des capitaux sociaux et fonds de réserves connus du fisc, on peut admettre qu'il resterait environ 55 millions sur 225 qui ne sont pas déclarés.

Sans doute les 35 millions de carnets d'épargne devraient, conformément au texte de la loi payer l'impôt. Ils représentent environ 20 à 25,000 déposants, avec une moyenne de 1200 à 1400 francs par carnet.

Mais nous nous demandons s'il serait dans l'intérêt économique bien compris de ce pays de pourchasser, jusqu'au dernier sou, cet élément de la fortune nationale, péniblement économisé par la partie la plus laborieuse de notre peuple ? Il y a des cantons suisses riches qui, pour attirer le capital étranger, exonèrent, durant un certain nombre d'années, l'étranger-entrant qui vient s'établir chez eux. Combien n'aurions-nous pas plus de raison, nous Valaisans, dont le travail sert en partie à payer des coupons de nos emprunts, à Bâle ou à Zurich, de favoriser, par tous les moyens convenables, la création de ce capital mobilier qui nous manque tellement ? Ne pas imposer la dernière petite économie en serait certainement un moyen.

On voit en tous cas, par les chiffres indiqués, que les 300 millions de capitaux cachés, dont parlait dernièrement encore un journal valaisan, ne sont en bonne partie qu'un vain mirage.

Mais en regardant les choses de plus près, on se rend compte, en outre, combien est impropre, l'expression de « Capitaux cachés », et combien au contraire, chez nous, pris dans son ensemble, le capital immobilier est favorisé, en regard du capital mobilier.

En effet, tous les capitaux déposés à 3 mois de terme et plus, ce qui constitue la plus grande partie des dépôts en banque, paient annuellement un impôt sur la fortune de 1,20/00 et, sur le revenu, d'après le nouveau programme financier pour 1936, de 4 ou 6 % suivant qu'il s'agit de dépôts ou d'actions.

De cet impôt fédéral, les cantons perçoivent le 20 % directement, et le reste leur est rétrocédé, indirectement, sous la forme des subventions multiples qui leur viennent de Berne.

En regard de cet impôt très lourd sur le revenu, le capital immobilier valaisan se trouve très sérieusement privilégié, puisqu'il est, de par notre loi fiscale, entièrement exonéré de l'impôt sur le revenu. Un industriel, un commerçant, qui consacrent leur activité à faire rendre le capital qu'ils ont investi dans leur affaire, font exactement ce que fait celui qui achète un terrain pour y planter des fraises, des abricots ou des pommes Canada.

Or, l'industriel et le commerçant ou bien le modeste porteur d'une obligation de 1000 francs paient un lourd impôt sur le revenu, tandis qu'un revenu de 10.000 kg. d'abricots ou de pommes Canada est, chez nous, exempt de toute imposition fiscale. Nous ne parlons pas de la vigne en pleine crise cette année, mais qui a aussi connu ses belles années de rendement, années qui reviendront sans doute, grâce aux mesures de protection et d'adaptation que les pouvoirs publics ne pourront pas ne pas prendre.

La grande partie des cantons, même presque exclusivement agricoles, comme Fribourg et Lucerne, ont l'impôt sur le revenu immobilier. Cela répond, du reste, au principe de la généralité de l'impôt qui veut que toute source de capital ou revenu, quelle que soit sa nature, paie son tribut au fisc.

On pourrait citer différents autres privilèges dont jouit, chez nous, le capital immobilier, en regard du capital mobilier. Ainsi, dans le canton de Vaud, l'immeuble bâti est imposé sur la base de sa valeur d'assurance-incendie. Chez nous, la taxe cadastrale (en année normale, du moins), est fréquemment inférieure à la valeur réelle, et c'est sur la taxe cadastrale qu'est basée l'imposition. Une valeur de 1000 francs est, par contre, une valeur absolue et ne peut être imposée que sur cette valeur.

On pourrait aussi parler de la plus grande sécurité dont jouit le capital immobi-

lier. En ces temps où des capitaux industriels, commerciaux, bancaires ou même publics, s'effondrent par centaines de millions rien que dans notre petite Suisse, il n'est pas sans intérêt de pouvoir se dire qu'on possède quelques immeubles, bâtis ou cultivés. Ces immeubles peuvent rendre plus ou moins, peut-être rien, certaines années, comme bien des capitaux mobiliers, mais du moins ils subsistent. Ils ne meurent jamais comme tant de fortunes mobilières.

Ces lignes n'ont pas pour but de suggérer, une année comme celle-ci, l'introduction d'un impôt sur le revenu agricole, si juste fût-il en principe. Nous restons convaincus que la fiscalité a atteint, pour le moment du moins, un palier qu'elle ne pourrait pas dépasser sans nuire gravement à l'économie générale du pays et que l'assainissement budgétaire, chez nous, plus encore qu'ailleurs, à cause de notre pauvreté, doit être réalisé par des économies massives dans le train de vie que nous menons depuis quelques années. Un endettement régulier de plus de 2 millions par an, ou bien doit cesser complètement ou nous dévorera. Si un impôt aggravé est nécessaire cette année, pour équilibrer coûte que coûte notre budget, il faut qu'il soit passager.

Ce que nous avons voulu démontrer, une fois de plus, c'est combien il est chimérique et enfantin de parler de 300 à 400 millions de capitaux cachés en Valais. Plût à Dieu que nous les edussions, ces « capitaux cachés » !

Et, ensuite, combien il est injuste de dire que ces capitaux, déposés en banque, ne sont pas atteints par le fisc. Même la partie qui échappe à la déclaration cantonale directe paie quand même son impôt au canton par la taxe fédérale de 1,20/00 sur le capital et la lourde imposition de 4 % sur le revenu, taxe et imposition qui reviennent ensuite au canton, par voie directe ou indirecte. Si injuste il y a, elle est surtout au détriment de ce capital mobilier.

Et nous redisons encore combien peu clairvoyant serait une politique qui harcèlerait trop et découragerait cette Epargne, on peut le répéter naissante en Valais. Si l'argent est plus cher chez nous qu'ailleurs, c'est qu'il y est plus rare. Si nos emprunts publics doivent être placés en très grande partie au dehors, c'est que nous sommes incapables de les fournir nous-mêmes.

Une politique financière bien comprise doit donc viser à favoriser la création et l'augmentation de cette Epargne qui devra un jour, nous l'espérons, nous rendre indépendants de nos voisins. Quand l'Etat valaisan ne devra plus qu'à ses propres contribuables, le budget connaîtra aussi des jours plus heureux.

A. T.

LES ÉVÉNEMENTS

Sur la barricade

Après le vote de confiance obtenu jeudi à la Chambre française par M. Laval on pouvait espérer que l'assaut des conjurés serait découragé. Mais, ainsi que nous le disions hier, les épreuves ne seront pas plus épargnées au gouvernement dans l'avenir que dans le passé.

Les élections législatives sont là et les « gauches » voudraient les « faire », c'est à-dire avoir en leurs mains tous les atouts, tous les leviers de commande, tous les ministères, les fonds secrets, quoi !

M. Laval a triomphé. Eh bien ! disent les conjurés, qu'est-ce que cela prouve ? Qu'il faut recommencer. Ainsi périt dans la décomposition le régime parlementaire, que ses prétendus soutiens sont les plus empressés à ruiner.

Nous dirons que si le régime parlementaire existe encore, si les votes comptent encore, les entreprises contre M. Laval sont terminées. Après des scrutins répétés sur tous les problèmes, il est manifeste que le Parlement, se conformant en cela au vœu de la nation, entend garder le ministère. Il serait grotesque de renouveler tous les matins et tous les soirs l'épreuve, qui a été recommandée assez souvent.

Restent les moyens extra-parlementaires. Et dès lors, il ne s'agit plus de votes, d'usages, de méthodes politiques. Il ne

Radio-Programmes

Dimanche 19 janvier. — 9 h. 55 Sonnerie de cloches. 10 h. Culte protestant. 11 h. 15 Gramo-concert. 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo-concert. 15 h. 15 Reportage de la 2^e mi-tempête. 18 h. Concert par disques. 18 h. 50 Causerie religieuse protestante. 19 h. 20 Récital de piano. 19 h. 40 Le dimanche sportif. 20 h. Théâtre gai. 20 h. 25 The fairy queen de Purcell. 20 h. 45 Dernières nouvelles. 20 h. 55 L'offrande musicale de Jean-Sébastien Bach.

Lundi 20 janvier. — 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo-concert. 13 h. Le bû et de midi. 13 h. 03 Gramo-concert. 16 h. 30 Emission commune. 18 h. Pour Madame. 18 h. 30 Cours d'espéranto. 18 h. 40 Le coin des bridgeurs. 18 h. 55 La peinture italienne. 19 h. 10 Quelques disques. 19 h. 15 Quelques personnalités de la musique contemporaine. 19 h. 40 Radio-chronique. 20 h. L'œuvre intégrale pour orgue de J.-S. Bach. 20 h. 25 Musique récréative. 21 h. 20 Dernières nouvelles. 21 h. 30 Le monde où l'on s'amuse. 22 h. 30 Les travaux du Conseil de la S. d. N.

s'agit plus que de réalités de force. Et comme disait Clemenceau, chacun doit savoir de quel côté de la barricade il est. A l'heure présente, les radicaux bolchevistes, n'ayant pu renverser M. Laval, voudraient le frapper par derrière. M. Herriot est invité à trahir son président du Conseil d'une façon particulièrement voyante. Le chef des radicaux sortirait de cette aventure très diminué et peut-être définitivement. Si bien que les conjurés radicaux auraient le double plaisir de renverser M. Laval et de se débarrasser de M. Herriot.

De cet ensemble d'événements ahurissants, une seule chose ressort nettement, c'est que le régime parlementaire est franchement mis au rancart. Le sort du ministère n'est plus soumis à l'appréciation des députés qui ont le mauvais goût de voter pour lui. Il est livré aux intrigues.

En vérité, le « Front populaire » et la franc-maçonnerie, désespérant de jeter le gouvernement par terre par les moyens légaux, ont recours à des procédés quasi révolutionnaires.

Mais après tout, si M. Laval sait camper devant le pays en défenseur de l'ordre légal, s'il veut vraiment tenir tête, la partie n'est pas perdue... On le souhaite pour la France...

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le roi d'Angleterre est sérieusement malade

On annonce vendredi de Sandringham, où le roi se trouve depuis quelques semaines avec la reine, que le souverain est atteint d'un rhume et doit garder la chambre. On fait observer qu'il ne s'agit là que d'une simple mesure de précaution.

Une dépêche nouvelle annonce que le bulletin signé par trois médecins, dont le professeur Dawson de Enn, publié à Sandringham, vendredi soir, dit :

« Le catarrhe bronchial dont souffre le roi n'est pas sévère, mais il est apparu des signes de faiblesse cardiaque qui doivent être regardés avec quelque inquiétude. »

Le Dr Dawson a passé la nuit à Sandringham.

Une grand-mère et son fils arrêtés pour avoir laissé leur enfant mourir de faim

Un cultivateur de Courcité (Mayenne), François Le Glinché, veuf depuis quelque temps et père de plusieurs enfants, laissait ceux-ci dans un tel état de dénuement que l'un d'eux, la petite Berthe, âgée de 21 mois, vient de mourir.

Le médecin ayant refusé le permis d'inhumer, une enquête a été ouverte. Le maire de Courcité a conduit les autres enfants à l'hôpital de Mayenne.

Les magistrats ont trouvé le cadavre du malheureux bébé dans un berceau d'une saleté repoussante. Le corps ankylosé et d'une maigreur effrayante attestait que non seulement l'enfant était privé de soins, mais encore de nourriture.

Le père François Le Glinché, âgé de 34 ans, et la grand-mère, âgée de 73 ans, propriétaire de la ferme, ont été arrêtés sur-le-champ.

A l'hôpital de Mayenne, où les quatre autres enfants ont été transportés, on déclare que le bébé de onze mois est dans un état désespéré.

Un chasseur était resté enseveli pendant 31 jours

On mande de Palma de Majorque, Espagne, qu'un chasseur, disparu depuis trente et un jours, vient d'être retrouvé vivant dans des conditions singulières. Un éboulement de terre et de pierres l'avait enseveli jusqu'à mi-corps. Il lui fut im-

possible de se dégager et, pendant trente et un jours, il s'était nourri des herbes et des racines qui se trouvaient à portée de ses mains. Il a été découvert par un chien, dont le maître un garde-chasse, avait été attiré sur le lieu de l'accident par les hurlements de l'animal. Dégagé, le rescapé a été transporté à l'hôpital où l'on a bon espoir de le sauver.

Un criminel lynché

On mande de Cuyaba, Brésil, que la population de la ville de Rio Branco a lynché un individu qui avait assassiné sa femme. Avant de la tuer, le meurtrier avait fait cuire et manger à sa victime le foie et le cœur de son amant.

Mort de Rudyard Kipling

L'écrivain anglais Rudyard Kipling est décédé à Londres dans la nuit de vendredi à samedi, peu après minuit, à l'âge de 70 ans.

NOUVELLES SUISSES

Les vingt bouteilles de la Municipalité de Lausanne

Du « Grutli » :

« Pour fêter l'électrification du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher, il y a eu, dans la grande salle du Château d'Echallens, un superbe banquet d'au moins 250 couverts. »

Là, les invités apprennent une chose absolument stupéfiante, à savoir que la municipalité de la capitale, — possédant les plus beaux vignobles du canton, — avait envoyé, pour cette agape d'inauguration, vingt bouteilles, à la double condition qu'on lui retourne les bouteilles vides ainsi que celles qui ne seraient pas bues !

Et pourtant, de toutes les localités desservies par ce chemin de fer, c'est évidemment Lausanne qui en retire le plus grand profit.

Aussi, contraste frappant, un simple particulier de l'avenue d'Echallens, heureux de n'avoir plus à supporter la fumée des locomotives, a-t-il fait parvenir, pour la journée officielle 100 bouteilles dont il n'a réclamé ni les vides ni celles qui resteraient pleines.

On se demande si vraiment l'édilité lausannoise a voulu railler les manifestants. Si oui, c'était là un jeu dangereux, car l'ironie est souvent très mal interprétée. Ou bien le syndic de Lausanne, en socialiste chrétien qu'il s'intitule, songeait-il aux noces de Cana et croyait-il que l'eau du Talent se changerait en vin et que les vingt bouteilles, si chichement offertes, étaient du superflu tel que celui qu'on destine aux pauvres ?

Toujours est-il que cette énorme gaffe, ajoutée aux autres, n'est pas précisément faite pour rehausser le prestige de la municipalité de Lausanne.

Des convives du Gros de Vaud. »

Cambriolage

Hier matin, Mme Viénet, épouse de M. Henri Viénet, épicier à Démoret, Vaud, se réveilla à quatre heures du matin et s'aperçut que le magasin était éclairé. Elle s'y rendit et constata que des cambrioleurs étaient passés !

Les malandrins s'étaient emparés de la caisse contenant 20 fr., ainsi que d'une certaine quantité de cigares, cigarettes, chocolats et conserves de viande, dont le montant s'élève à cent francs.

Pour emporter leur butin, les malandrins prirent la hotte du garçon charcutier.

Les voleurs sont entrés dans le magasin en fracturant une fenêtre ; ils passèrent successivement par une chambre non habitée et par la cuisine.

Vendredi matin, la justice de paix de

Molondin et la gendarmerie de Prahins se rendirent sur les lieux et ouvrirent une enquête.

Jeux de hasard

La cour pénale de Bâle-Ville a condamné deux commerçants pour atteinte à la loi fédérale sur les jeux de hasard. Les inculpés avaient installé des appareils interdits par la loi dans toute la Suisse. Une centaine d'appareils, d'une valeur de 15,000 francs, ont été confisqués, et les commerçants ont été condamnés chacun à une amende de 320 francs.

« Des mètres truqués »

Un Allemand, domicilié à Lœrrach, Bâle, âgé de 56 ans, qui était sous le coup d'un mandat d'expulsion, a été arrêté à Lœrrach. On a trouvé en sa possession un mètre pourvu de colle à son extrémité et qui lui servait à dévaliser les troncs d'église. L'individu a avoué avoir soutiré 40 fr. de cette manière ces jours derniers. Une perquisition à son domicile permit de découvrir une série de ces mètres truqués.

Un ouvrier tombe de 60 mètres et se tue

Un accident mortel s'est produit pendant la construction d'un nouveau réservoir à l'usine à gaz de Schlieren, Zurich. Quelques ouvriers étaient occupés à fixer les derniers rivets au sommet du réservoir, haut de soixante mètres. L'un d'eux, le manoeuvre Werner Hudlimann, célibataire, âgé de 25 ans, qui se trouvait sur une plate-forme large d'un mètre cinquante, fit un faux pas et tomba à la renverse dans le vide. Il fut tué sur le coup.

La route de Gandria est ouverte

On annonce du Tessin que, mercredi matin à 6 heures, on a ouvert au trafic régulier la nouvelle route de Gandria, aussi bien du côté suisse que du côté italien. Plusieurs autos l'ont parcourue en descendant au Lac de Côme. Une machine partie de Lugano, a atteint St-Moritz, par la nouvelle route de Gandria, en trois heures et demie. On espère vivement, au Tessin, que la nouvelle artère permettra d'intensifier les relations touristiques entre l'Engadine et la Suisse méridionale.

Noyade

Un ouvrier de fabrique retraité, M. Fritz Eicher, rentrant d'Uetendorf à Obergurzel (Oberland bernois), s'est écarté du bon chemin et est tombé dans le Wahlenbach où il s'est noyé. Son corps a été retrouvé.

LA RÉGION

Le désastre de Savie

Voici quelques détails sur le désastre signalé dans le « Nouvelliste » quotidien de ce matin :

Un glissement de terrain s'est produit vendredi matin à 7 heures au chef-lieu de Serrières-en-Chautagne, canton de Ruffieux (Savoie) sur la route que bordent les marais de la Chautagne, s'étalant entre Seyssel, Culoz, Chindrieux et le lac du Bourget.

Vingt maisons — surtout des écuries — se sont écroulées. Une partie du bétail a été tué ; il y a un blessé. Une femme qui avait été entraînée dans les marais a été sauvée et est hors de danger.

Les autorités de Chambéry sont sur les lieux et des détachements du génie de Grenoble et de l'infanterie de Chambéry ont été envoyés à Serrières.

L'éboulement de Serrières-en-Chautagne a enlevé d'abord la maison Colly qui était sur la pente de la montagne puis s'est heurté à la maison de M. Dufayard, conseiller général du canton de Ruffieux,

enlevant son écurie. La maison Dufayard a formé éperon et l'éboulement s'est divisé en deux parties. La première affectant le sud du village s'en est allée vers le château Denis abattant le bâtiment agricole puis a été arrêtée par la maison Lucien Rosset, restaurateur, et s'est étendue dans la plaine.

La deuxième coulée a enlevé les anciens moulins Pressevod, la scierie Abry, l'écurie Berlioz, puis a coupé la route nationale d'Aix-les-Bains à Seyssel pour s'étendre finalement dans le marais.

Arrestation à Aigle

Jeudi soir, la gendarmerie d'Aigle a arrêté un individu de passage dans cette ville. Il était recherché pour vol par le juge de paix d'Ecublens et a été écroué au château d'Aigle, en attendant son transfert.

NOUVELLES LOCALES

La situation des gardes-chasses

On nous écrit :

Ayant appris de source officielle que la Commission des Finances voulait insister, comme mesure d'économies, sur la suppression des gardes-chasses et faire effectuer la surveillance de la chasse par les gendarmes, vous voudrez bien me permettre de soumettre mon avis par la voie du « Nouvelliste ».

Actuellement, il y a, en Valais, 9 gardes-chasses permanents et 4 à mi-temps, ce qui représente une somme de 31,086 fr. de traitement dont le 50 % est à la charge de la Confédération. Il reste donc à l'Etat du Valais 15,543 fr. à payer pour ses 13 agents. A part cela, il rentre à l'Etat, chaque année, dans les 20,000 francs d'amendes de chasse et de pêche ce qui prouve que les gardes coûtent bien peu à l'Etat.

La surveillance de la chasse étant effectuée par des gendarmes, le braconnage qui a été bien enravé ces années reprendrait de plus belle, du fait que les gendarmes, peu initiés, ne pourraient être au four et au moulin, malgré leur vigilance et leur bonne volonté. D'une diminution du gibier il résulterait une diminution du nombre des permis de chasse.

Il serait aussi inhumain que pour des économies qui n'en sont pas, on remercie des agents qui pendant dix ans et plus ont servi l'Etat, souvent même au péril de leur vie.

L'assemblée générale de la Société valaisanne des Cafetiers

La Société valaisanne des Cafetiers vient de tenir son assemblée générale à Sion, sous la présidence de M. François Crettaz qui, durant dix ans, fut à l'honneur et... à la peine.

A la séance du matin, qui eut lieu au Casino, M. Crettaz, présenta un intéressant rapport où l'activité du Comité au cours de l'exercice écoulé fut exposée avec objectivité et modestie. Ce rapport recueillit tous les applaudissements. Puis M. le Dr Pierre Darbellay, secrétaire, fit acclamer une résolution dont nous retiendrons les vœux finaux, à savoir :

1) Que le Conseil d'Etat renvoie à des temps meilleurs son projet de majoration des taux des concessions.

2) qu'il refuse toutes les concessions, pour lesquelles le prix du loyer est disproportionné au rendement présumé de l'établissement.

3) que le Conseil fédéral prenne les mesures urgentes qui s'imposent pour un assainissement de la situation et que le

Conseil d'Etat du canton réponde dans ce sens à la consultation dont il a dû être dernièrement l'objet.

Après quoi, le dévoué caissier, M. Adolphe Hitter, présenta des comptes dont l'approbation ne souleva aucune réserve. Et l'on en vint à l'élection du comité, lequel se trouve composé comme suit :

M. Michel Tavernier, Sion, président, Dr Darbellay, secrétaire, M. Adolphe Hitter, caissier, MM. Eyer, Fuchs, Kluser, Arnold, Trosset et Fournier.

On a vivement déploré la décision irrévocable de M. Crettaz de rentrer dans le rang, après tant de services rendus à la société. M. Eugène Trosset sut le remercier en termes émus et lui remit un souvenir sous forme de pendule. Le geste de M. Disières, de Martigny, se retirant aussi du comité pour faire place à un deuxième représentant du Haut, s'il fut fort apprécié n'en causa pas moins également de vifs regrets.

Au banquet, excellentement servi à l'Hôtel de la Planta, l'assemblée fut honorée de la participation de MM. Pitteloud et Escher, conseillers d'Etat, Kuntschen, président de la ville et Zurbriggen, chimiste cantonal.

M. Tavernier, le jeune nouveau chef de la Corporation, ouvrit la partie oratoire par un charmant discours où il n'oublia rien ni personne. Il rendit un cordial hommage à ses prédécesseurs et assura ses auditeurs qu'il marcherait sur leurs traces. MM. Escher, Kuntschen, Albert de Torrenté, Pitteloud, Zurbriggen, Crettaz, Wegener, Gollut, commandant de la gendarmerie, prirent tour à tour la parole, témoignant de leur sympathie ou de leur attachement à la Société.

Celle-ci est plus vivante que jamais, puisque le matin on avait accueilli plus de 50 nouveaux membres. Là comme ailleurs on se rend de plus en plus compte que l'union fait la force. Un seul vœu : que l'avenir soit digne du passé et nos sympathiques cafetiers se retrouveront toujours plus nombreux en des assises comme celles d'hier, où, tout en traitant des questions professionnelles, on fait plus ample connaissance, pour le plus grand profit de son intelligence et de son cœur.

La Troupe du Théâtre de Lausanne à Sion

« Peg de mon cœur », voici un spectacle gai, charmant, de haute tenue qui a connu tous les succès. Comédie anglaise, pleine d'esprit, aux situations cocasses, aux péripéties vaudevillesques, qui sera jouée à ravir par l'excellente compagnie du Théâtre de Lausanne. C'est lundi, 20 janvier, que ce spectacle sera donné et à l'Hôtel de la Paix à Sion, à 20 h. 45 sous les auspices de la Société des amis de l'art. Que tous ceux qui veulent passer une délicieuse soirée se hâtent d'arrêter leurs places chez Tronchet rue de Lausanne, Sion. Tél. 550, où les billets s'enlèvent rapidement.

La condamnation des contrebandiers

Vers la fin du mois d'octobre dernier, le « Nouvelliste » annonçait qu'une affaire de contrebande avait été découverte au Bouveret. En effet, durant une ronde de nuit au bord du canal Stockalper, un douanier arrêtait un convoi de 840 kg. de jambon en boîtes, importé en fraude par le lac. L'affaire s'avéra d'importance très importante.

Au cours de l'enquête, les coupables avouèrent avoir fait franchir la frontière à près de 3000 kg. de cette marchandise. Le jambon provenait d'un dépôt à Annemasse qui en contenait près de cent mille kg. destinés à la contrebande.

Cinq individus furent inculpés dans cette affaire, parmi lesquels un négociant de Vevey qui est accusé de recel ; les quatre autres touchaient quarante francs par cent kg. de jambon passé en fraude.

Mais trop de lacunes existaient dans l'organisation de la vente pour qu'elle fût capable de tromper longtemps la surveillance active des agents de la douane dans cette région.

La mission Sainte-Marie

CHAPITRE IX

L'existence habituelle avait repris à la mission Sainte-Marie après le départ de la canonnière. Bien qu'ils ne se dissimulassent point le danger qu'ils couraient à la suite des progrès inquiétants des bandes jaunes, le père Augustin et les Sœurs de la Charité affectaient le plus grand calme, ne voulant pas laisser deviner à leurs jeunes et nombreux protégés la gravité de la situation. Cela ne les empêchait pas, évidemment, de nourrir les plus inquiétudes, non point pour eux-mêmes, car ils avaient fait depuis longtemps le sacrifice de leur vie, mais ils tremblaient pour l'existence de tous les malheureux dont ils avaient la garde.

Quelques minutes après que le commandant du « Sergeant-Bobillot » se fût retiré, le Franciscain s'était empressé d'aller retrouver d'Ortignac.

— Je compte sur vous, lieutenant, lui dé-

clara-t-il, pour éviter autant que possible toute effusion de sang ! Notre maison est un asile de paix ! Promettez-moi que vos hommes ne provoqueront point d'eux-mêmes le combat ?

— Vous pouvez être certain, mon révérend père, que nous irons jusqu'aux plus extrêmes limites de la patience, assura l'enseigne, cependant nous ne laisserons pas égarer comme des moutons et si ces maudits se disposent à faire des victimes, nous saurons mettre un terme par tous les moyens à leurs projets criminels. Je vous en donne ma parole, nous ne tirerons pas les premiers ! Il importe néanmoins que nous prenions toutes les précautions en conséquence pour éviter une surprise.

Après avoir poursuivi un bref entretien avec le major No-Hu et le lieutenant O-Sen, le chef du petit détachement français disposa soigneusement ses hommes. La mitrailleuse demeura braquée en face de la porte principale, prête à repousser un assaut susceptible de se livrer dans cette direction. Quatre sentinelles, deux matelots et deux réguliers chinois, veillaient sans cesse autour de l'établissement, relevés toutes les deux heures, tandis qu'un Breton nommé

Yves Legallec se tenait constamment dans la cabine de T. S. F. prêt à communiquer les demandes et les messages que lui adresserait son supérieur.

Depuis le départ de son sauveur, Minh, qui se trouvait en proie à une profonde mélancolie, n'avait guère prêté d'attention à tous ces préparatifs de défense. La tristesse qu'elle éprouvait l'empêchait de se livrer à l'inquiétude concernant le sort de la mission et les possibilités d'une attaque de la part des pirates. Une seule chose lui importait maintenant : Hervé Gouven, son sauveur, était parti ! Qui sait si elle le reverrait jamais ?

C'était en vain que Sadie Farwell s'était efforcée de demeurer auprès de la Chinoise et de lui adresser de nombreuses questions au sujet de son existence à l-Tang et de ses origines. La princesse des nuages colorés ne lui avait répondu que par quelques vagues monosyllabes. La malheureuse eût préféré demeurer seule en semblable occurrence, mais l'étranger aux yeux bleus s'attachait obstinément à ses pas et cette continue présence ne faisait qu'augmenter son trouble. Minh ne savait, en effet, si elle devait aimer ou haïr cette femme dont

l'apparition était venue la réduire au plus profond désespoir. En dépit des paroles obligées et des sourires qu'elle lui prodiguait sans compter, elle ne pouvait s'empêcher de se remémorer combien avait été oppressée l'attitude du commandant de la canonnière envers cette intempêtive compagnie. Pourtant, elle éprouvait au fond de son cœur une secrète satisfaction en pensant que l'Américaine n'avait point voulu accompagner Hervé Gouven et qu'elle se trouvait, tout aussi bien qu'elle, éloignée de lui.

Tandis que la Chinoise demeurait ainsi tourmentée, Sadie Farwell continuait d'observer la plus complète indifférence au sujet de la situation et l'imminence du danger ne semblait pas l'importuner beaucoup. Les heures s'écoulaient interminables, et les regards anxieux des factionnaires se promenaient fébrilement aux alentours. Impassiblement, l'Américaine visitait la mission tout entière, s'intéressant aux travaux des jeunes Chinois chrétiens et poussant, à de fréquentes reprises, des exclamations admiratives tant l'œuvre accomplie dans ce coin perdu de la Chine par le Franciscain et par les Sœurs de la Charité lui paraissait mer-

veilleuse ! Quelle infatigable patience et quel admirable esprit d'abnégation le petit groupe d'apôtres avait-il dû déployer, en effet, pour obtenir de semblables résultats !

Toute la jeune population que protégeait le vaste bâtiment ne paraissait pas soupçonner, elle non plus, la menace que faisaient peser sur l-Tang et ses environs les bandes jaunes. Elle travaillait, jouait, chantait et priait, faisant preuve d'une admirable discipline. Tous paraissaient infiniment fiers lorsqu'ils regardaient leurs éducateurs, et la voyageuse pouvait s'apercevoir sans grand peine que la reconnaissance de tous ces petits Céléstes s'affirmait infinie à l'égard des courageux missionnaires qui s'étaient occupés d'eux et qui se dévouaient pour leur sauvegarde, avec un zèle sans cesse persévérant.

Après le repas de midi, profitant de la récréation d'une demi-heure qui était accordée à tous les pensionnaires de la mission, Minh s'en était allée dans la cour, rendre visite à Tugdua! Choarec. Le brave garçon, accroupi sur le sol avec ses camarades, se trouvait fort en train de manger dans sa

CRISE MINISTÉRIELLE AU PORTUGAL

La grève des étudiants provoque de nouveaux incidents

La maladie du Roi d'Angleterre

La direction des douanes à Berne vient de condamner les fraudeurs à une amende globale de 15,520 fr. En cas de non-paiement de l'amende, celle-ci est convertible en un emprisonnement à raison de un jour de prison pour dix francs d'amende.

En ce qui concerne le stock des jambons saisis, aucune décision n'a été prise pour le moment.

A chacun le sien

On nous informe que le Département de l'Instruction publique n'est pour rien dans les restrictions dangereuses que l'on tente de faire subir au budget de l'enseignement primaire.

Nous le savions et nous le croyons aisément.

Si nous n'avons pas mis tous les doigts dans la plaie, c'est précisément pour éviter de mettre en opposition des membres du gouvernement, procédé que l'on ne pratique que trop par ailleurs et qui est sévèrement jugé par l'opinion.

Semenceaux pour régions de montagne

A la question écrite de M. Muheim, le Conseil fédéral répond qu'il est disposé à encourager une œuvre de secours tendant à procurer des semenceaux de pommes de terre à prix réduit aux familles nécessiteuses des régions de montagne. Ne pourraient entrer en ligne de compte que des semenceaux de qualité et de sortes appropriées.

La Confédération pourrait allouer en faveur de cette œuvre de secours des subsides qui seraient prélevés sur les crédits ouverts par les arrêtés fédéraux du 80 septembre 1932 et du 28 mars 1934 relatifs à une aide financière temporaire en faveur des agriculteurs dans la gène.

Cette œuvre de secours devrait être organisée par les cantons et les communes avec la collaboration des groupements professionnels intéressés. Le département de l'économie publique se mettra en rapports à ce propos avec les autorités agricoles des cantons.

Fête d'automne 1936

Le Comité directeur de la Fête d'automne de Sion vient d'élaborer le programme de la manifestation pour l'année 1936. Ce programme qui a été transmis à la Municipalité de Sion sera publié dès son approbation par l'autorité communale. Il prévoit une exposition de fruits, fleurs et légumes, ainsi que diverses autres exhibitions devant témoigner de l'activité artistique, touristique et industrielle du pays. Toutes sont de nature à attirer chez nous de nombreux visiteurs du dehors, et contribueront, sans aucun doute, à faire mieux connaître et apprécier nos produits.

Des manifestations du folklore valaisan agrémenteront la fête et remporteront leur succès habituel.

Dès maintenant, nous invitons toutes les personnes susceptibles de participer aux expositions prévues, et tout spécialement les agriculteurs et horticulteurs à se mettre en mesure d'y figurer avec le plus de succès possible.

La Fête d'automne se déroulera le dimanche 4 octobre, mais les manifestations annexes dureront du vendredi 2 au lundi 5 octobre au soir.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser au Secrétariat permanent de la Fête d'automne, Sion.

EVOLÈNE, — Nécrologie. — Corr. —

Jeu-matin, s'est éteinte doucement aux Haudères, à l'âge de 76 ans, Mme Catherine Rong, née Gaspoz. Jusqu'à 24 ans, elle resta chez son oncle, M. Gaspoz, avocat à Sion. Alors, elle vint à Evolène assister son grand-père, M. Favre, notaire. A 26 ans, elle épousa le préfet du district d'Hérens, M. Jean Rong, homme de bons conseils, de haute probité et qui occupa sa charge de préfet pendant plus de 40 ans à la satisfaction de tous ses administrés. Mme Rong fut pour son mari une compagne admirable comme on pourrait en souhaiter à tous les époux. Elle éleva une belle famille de 7 enfants — 5 garçons et 2 filles — à qui, en mère exemplaire, elle donna une solide éducation religieuse et apprit le travail et l'économie. Deux de ses garçons devinrent, l'un instituteur et major dans l'armée, et l'autre, religieux et ingénieur-agronome chez les Frères de Marie à Fribourg. Mme Rong laisse un excellent souvenir et des regrets à tous ceux qui l'ont connue. Nous présentons à sa famille éplorée l'homma-

ge de notre profonde sympathie et de nos sincères condoléances.

Un ami de la famille.

« Vita », Compagnie d'assurances sur la vie à Zurich

Le chiffre des assurances de capitaux souscrites durant l'année 1935, s'est élevé à 80,3 millions de francs suisses (82,5 millions l'année précédente). Le total des assurances de capitaux en cours en fin d'exercice a passé de 451 à 482 millions de francs et celui des assurances de rentes, de 6,7 à 7,8 millions de francs de rentes annuelles. Au cours de l'année 1935, les placements de la Compagnie ont augmenté d'environ 14 millions de francs.

Agence pour le Valais : Ch. Aymon et A. de Rivaz, Sion.

LES SPORTS

Championnats romand et valaisan de bob

C'est donc les 25 et 26 janvier prochains qu'auront lieu ces importantes manifestations sportives sur la piste de Crans-Montana.

La présence de M. Cyrille Pitteloud, membre du Conseil d'Etat, de M. le conseiller national André Germainier, de M. le général Comte de Ballaigue, membre de l'Etat-major français, de M. le président Victor Bonvin, de M. le président L. Emery, qui ont accepté de faire partie du comité d'honneur, montre l'intérêt que nos autorités portent aux manifestations sportives.

La piste en parfait état permet un entraînement national des équipes déjà présentes qui réalisent des temps records. Un accident qui aurait pu avoir des suites plus fâcheuses, s'est produit hier lorsque par suite d'un défaut à la direction le bob « Soleil du Valais » Capt. A. Barras est sorti d'un virage à 70 km. à l'heure. L'épaisse couche de neige amortit heureusement la violence du choc et quelques jours de repos permettront à M. Barras et à ses équipiers de reprendre l'entraînement.

Concours de bob du 17 janvier à Crans sur Sièrre

Résultats, pour les 2 manches : 1. « Soleil du Valais », capt. A. Barras, Crans I ; 2. « Tip-Top », capt. F. Grosjean, Montana I ; 3. « Morning », capt. M. Barras, Crans II.

Meilleur temps pour une manche : M. Marcel Barras.

La Coupe des Commerçants courue pour la 7^{me} fois est définitivement gagnée par Crans I, capt. A. Barras.

BIBLIOGRAPHIE

Un Romand, grand couturier parisien

L'« Illustré » du 16 janvier raconte comment Robert Piquet, un authentique Romand, est devenu le grand couturier que l'on sait. A signaler également dans le dit numéro : reportages sur le château d'Oron et le canal de Suez ; le procès Jaquier-Sarrol ; les inondations en France ; la guerre italo-éthiopienne ; le concours du « Carillon » ; l'automate Télévox ; la page de l'humour ; nouvelles inédites, etc.

L'ECHO ILLUSTRE. — Film à 8 poses, article de fond. — Le théâtre chinois, documentaire illustré sur cette originalité de l'art en Chine. Découverte de la neige. — Le Technicum de Fribourg, double page avec photographies vivantes. — Le secret de Maître Gilles, nouvelle inédite par Armand Praviel. Patron gratuit du mois de janvier dans les pages de la femme. Parmi les actualités : Les inondations en France. — Avant les Jeux Olympiques. — La guerre italo-éthiopienne. Dans ce numéro commence le nouveau roman : « Enlevez les cales », par René Chambe. Suivez le passionnant « concours du détective ».

LA PATRIE SUISSE du 18 janvier, No 3. — Ce numéro consacre un intéressant article à l'humoriste Jean Varé, illustré de photos, de caricatures, et de dessins animés de notre compatriote. Au sommaire également : Un réveil, nouvelle inédite par Jean Nicollier. — Le peintre du Löttschenhal. — Actualités : le procès Sarrol-Jaquier à Lausanne ; l'inauguration de la ligne Lausanne-Echalens ; les combats de boxe à Genève, etc.

LE MAGAZINE. — Revue littéraire et illustrée pour la famille paraissant à Lausanne le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Sommaire : Nos illustrations : La plus récente photographie de Clotilde Sakharoff (couverture). — Les mystères des grandes profondeurs : Deux baudroies, tristement. — Noël dans la grotte enchantée : L'arbre de Noël dans la caverne principale des salines de Salzberg. — Les révélations mystérieuses de la terre : La vie souterraine vue du haut des airs. — Les nouveautés du cinéma : Lillian Harvey dans son dernier film : Les roses noires.

Oeuvres littéraires, articles et documents. Au fil de nos lectures, par P. Ad. M. — La toute dernière œuvre du plus grand écrivain d'aventures anglais : Le trésor de la villa rose, roman, par A. E. W. Mason, traduit et adapté de l'anglais par Louis Labat. — Une descente dans la nuit éternelle, par B. Jaumez et H. Müller. — Causerie cinématographique, etc., etc.

LA FEMME D'AUJOURD'HUI du 18 janvier, No 3. — Femme, chienne de luxe. — L'art de se masser soi-même, par P. Ostengo. — L'homme qu'il fallait être, nouvelle inédite par F. Gaudard. — La vie radiophonique. — Santé et beauté. — Nombreux patrons et travaux manuels, etc.

Notre Service télégraphique et téléphonique

La grève des étudiants

PARIS, 18 janvier. (Havas.) — Au Quartier-Latin, la situation est, ce matin, sensiblement pareille à celle de la veille. Indépendamment des cours de la Faculté de droit et de la Faculté des sciences fermés par ordre des doyens, la grève est toujours partielle dans les autres Facultés. L'école de commerce a dû fermer ses portes samedi matin, les élèves ayant refusé de pénétrer dans les amphithéâtres. A la Faculté de pharmacie, les étudiants qui passent actuellement leurs examens ont pu entrer librement d'accord avec leurs camarades du comité d'entente. La même liberté a été laissée dans les Facultés qui restent ouvertes aux étudiants étrangers.

Des groupes d'étudiants indépendants ont déposé dans différents cafés du Quartier-Latin des pétitions au doyen de la Faculté de droit, déclarant qu'ils ne sauraient en aucune manière admettre que l'attitude d'un professeur en dehors de la Faculté puisse être prétexte d'une obstruction à un cours. Ils expriment le désir de poursuivre leurs études.

PARIS, 18 janvier. (Havas.) — Cet après-midi, quelques incidents se sont produits à la Faculté de médecine. Les étudiants grévistes se tinrent devant la Faculté afin d'en interdire l'accès. Une rencontre eut lieu avec les agents de police au cours de laquelle plusieurs étudiants ont été contusionnés. Une centaine d'arrestations ont été opérées.

Le vice-doyen a décidé de suspendre les cours prévus pour l'après-midi.

Conspirateurs satisfaits

PARIS, 18 janvier. (Havas.) — M. Herriot, ministre d'Etat, s'est rendu samedi matin au Quai d'Orsay. Il a été immédiatement introduit dans le Cabinet de M. Laval.

M. William Bertrand, ministre de la marine marchande, a déclaré qu'il serait démissionnaire en même temps que M. Herriot.

La fraction antiministérielle du groupe radical-socialiste de la Chambre s'est réunie pour entendre le compte-rendu de la démarche faite hier soir auprès de M. Herriot par ses délégués. Une quarantaine de membres assistaient à la réunion. Ils ont pris acte de l'intention manifestée par M. Herriot de reprendre sa liberté d'action et se sont montrés satisfaits.

Gisement de lignite

REGGIO DE CALABRE, 18 janvier. (Ag.) — Un important gisement de lignite a été découvert dans la commune de Vezzano, province de Reggio de Calabre. Les autorités se sont immédiatement occupées de la chose. Les travaux sont effectués pour le compte du génie civil. Les experts affirment que le lignite découvert se prête à la fabrication de la benzine et autres hydro-carbures, en laissant comme résidu un excellent coke.

Arrestation d'un aide postal

LUCERNE, 18 janvier. (Ag.) — Un aide postal à qui l'on reproche diverses fautes de service, des vols de 100, 200 et 700 francs, et le détournement d'un sac postal contenant une grosse somme d'argent — on parle de 3000 francs — a été arrêté à Lucerne. Il avait volé l'argent en fracturant le tiroir d'un de ses collègues et fut soupçonné après le vol du sac postal, que l'on retrouva sur un tas d'ordures, à la gare de triage. Le coupable venait d'être nommé définitivement.

Vers un plébiscite

VIENNE, 18 janvier. (Ag.) — Le D. N. B. communique : Vendredi des centaines de milliers de manifestes ont été distribués dans toute l'Autriche signés par le mouvement national-socialiste d'Autriche et demandant un plébiscite général avec vote secret.

Noyade

SAINT-SULPICE (Neuchâtel), 18 janvier. (Ag.) — Le jeune Roger Sutter, âgé de 7 ans, est tombé dans l'Aarene. Il ne put être ramené à la vie, malgré trois heures de respiration artificielle.

Crise ministérielle au Portugal

LISBONNE, 18 janvier. (Havas.) — Au cours d'un conseil de Cabinet tenu ce matin les ministres ont décidé de présenter leur démission au général Carmona.

Le nouveau Cabinet est constitué de la façon suivante : Présidence et Finances : M. Oliver Salazar ; Affaires étrangères : M. Armando Monteiro ; Intérieur : M. Mario Pais de Souza ; Justice : M. Manuel Redriguez ; Guerre : M. Passos e Souza ; Marine : M. Bethencour ; Colonies : M. Machado ; Instruction publique : M. Pocheo ; Commerce : M. Pereira ; Agriculture : M. Duque ; Sous-secrétaire d'Etat aux finances : M. Leite.

Le nouveau ministre se présentera devant le président de la République dans la soirée.

... et une en perspective au Japon

TOKIO, 18 janvier. (Ag.) — Selon l'agence Domei tout laisse prévoir une dissolution du Parlement, dissolution qui aurait lieu le 21 janvier, jour de la reprise des travaux parlementaires. Le parti Seiyukai, le plus puissant du Japon, déposerait une motion de méfiance contre le gouvernement, sitôt après les discours du président du Conseil et des ministres des affaires étrangères et des finances.

LA GUERRE ITALO-ETHIOPIENNE

La victoire confirmée

ROME, 18 janvier. (Ag.) — Le maréchal Badoglio télégraphie :

La victoire des troupes du général Graziani se traduit en résultats toujours plus décisifs. La poursuite a continué toute la journée du 17 sans rencontrer aucune résistance efficace de la part de l'adversaire en fuite. Le 17 à midi, nos colonnes montées sur autocars avaient avancé en tout d'environ 200 km. de la base. Partout nos détachements ont capturé des prisonniers et se sont emparés de matériel abandonné. L'ennemi a perdu jusqu'ici 5000 morts. L'aviation a activement bombardé les centres de ravitaillement de l'armée du ras Desta à Neghelli.

Sur le front érythréen rien d'important à signaler.

... et démentie

ADDIS-ABEBA, 18 janvier. (Havas.) — Les milieux officiels éthiopiens qualifient de « purement fantaisiste » l'information de source italienne annonçant que les troupes du ras Desta ont été mises en déroute par les Italiens près de Dolo et que les pertes éthiopiennes s'élevaient à 4000 tués. Ils font remarquer que le territoire sur lequel les troupes du général Graziani ont avancé n'était occupé que par quelques détachements éthiopiens.

Le goût de l'aventure

THUSIS, 18 janvier. (Ag.) — Depuis mardi dernier Christian Simmen, âgé de 17 ans, a disparu. Il y a longtemps déjà qu'il parlait à ses camarades de partir pour l'Abyssinie. Il a vraisemblablement tenté de gagner le midi par le Saint-Bernardin. On n'a aucune trace de lui.



Monsieur Joseph PUIPPE et ses enfants, à Chemin, Paris, Orsières, St-Maurice, Brigue et Lausanne, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la grande douleur de faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Anna PUIPPE

née AUBERT

leur chère épouse, maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur tendre affection dans sa 71^{me} année après une courte maladie chrétiennement supportée et munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny le mardi 21 janvier à 10 heures.

Départ de la Chapelle du Bourg.

R. I. P.

La santé de Georges V

LONDRES, 18 janvier. — Un télégramme publié samedi matin au château royal sur l'état de santé du roi déclare que l'inquiétude dont témoignait le bulletin précédent persiste. La reine et ses fils ne quittent pas le chevet du roi.

Le bulletin suivant a été publié :

Le roi a pu dormir pendant quelques heures. La faiblesse du cœur a augmenté et cause une certaine inquiétude.



Madame et Monsieur Gratten CURDY-CHAPERON et leurs enfants, à Vouvry ; Mademoiselle Anne CHAPERON, à St-Gingolph ;

Monsieur et Madame Léopold CHAPERON-FORNAY et leurs enfants, à St-Maurice ;

Mademoiselle Thérèse MEGEMOND, à Thonon-les-Bains (France) ; Les familles CHEVALLEY, CHAPERON, DERIVAZ, MEGEMOND, DUCHOUD-PINGET ;

Les familles parentes, alliées et amies, ont la grande douleur de faire part du décès de

Monsieur

Léon Chaperon-Mégemond

Buraliste postal retraité

leur cher père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, parent et ami, décédé après une courte maladie, le 17 janvier 1936, dans sa 83^{me} année, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu lundi 20 courant à 10 heures, à St-Gingolph ;

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire-part.



Monsieur Jean PITTELOU, à Haute-Nendaz ; Monsieur et Madame Jean PITTELOU-LATHION et leurs enfants Marthe, Fernand, Anna, à Basse-Nendaz ; Monsieur et Madame Julien PITTELOU-VOUILLAMOZ et leurs enfants Lévy, Henri, Jean, Julia, Marguerite, Denise et Roger, à Haute-Nendaz ; Monsieur et Madame Denis PITTELOU-DELALOYE et leurs enfants Jean, Joseph, André, Denise, Michelle, Georges et Henri, à Riddes ; Madame et Monsieur Maurice MARIETHOD-PITTELOU et leur fille Josianne ; ainsi que les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Anoinette PITTELOU

piement décédée à l'âge de 72 ans, munie des Sacrements, de l'Eglise, à Haute-Nendaz.

L'ensevelissement aura lieu lundi, à 10 h. et demie, à Basse-Nendaz.

Priez pour elle !

Cet avis tient lieu de faire-part.



Madame Rosalie LUGON ; Madame et Monsieur Julien MEILLAND-LUGON et leurs enfants Marguerite et Monique ; Madame et Monsieur Marcel BORGEAT-MEILLAND et leur fille ; Madame Veuve Victor DELEZ et ses petits-enfants ; Monsieur et Madame Emile LUGON, en Belgique ; Les enfants de feu César LUGON, à Vernayaz et Doréaz ; Madame Veuve Josephine LUGON, née BORGEAT ; Madame et Monsieur Lucien REVAZ ; Madame Veuve Aimée REVAZ et sa fille ; Monsieur François GASSER et ses enfants, à Daviaz ; Les familles DAVES, GASSER, WOEFFRAY, LUGON, GAY-BALMAZ et alliées, ont la grande douleur de faire part de la perte immense qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean-Marie LUGON

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé subitement le 18 janvier dans sa 75^{me} année.

L'ensevelissement aura lieu à Vermayaz le mardi 21 janvier, à 9 h. 30.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire-part.



Monsieur et Madame Georges GAILLARD-ANDREAZZI et leurs familles, profondément touchés de toutes les marques de sympathie témoignées à l'occasion de leur grand deuil remercient bien sincèrement tous ceux qui ont voulu être de cœur avec eux dans leur cruelle épreuve.

SION - Hôtel de la Paix

Lundi 20 janvier à 20 heures 45

Sous les auspices de la Société des Amis de l'Art
La Troupe du Théâtre de Lausanne dans

„PEG DE MON CŒUR“

Comédie en 3 actes

Tél. 550. Location chez Tronchet, Rue de Lausanne, Sion

Pendant la dernière semaine de notre

Vente de Janvier

vous pouvez vous habiller très bon marché
De telles aubaines valent qu'on en profite
Hâtez-vous ! Hâtez-vous !

Pour Madame

1 lot
MANTEAUX
façon ville ou sport av.
et sans col de fourrure
25.-

1 lot de superbes
MANTEAUX
d'hiver ent. doublés
avec col fourrure
39.-

1 lot de
ROBES
en lainages ou soie
artificielle
5.-

1 beau lot de
ROBES
en lainages nouveauté
ou soie artificielle
15.-

1 lot de
CHAPEAUX
formes de la saison
3.-

1 joli lot de
CHAPEAUX
ravissants modèles
5.-

Pour Monsieur, demandez nos prix de
Pardessus et Complets

Gonset S. A., Martigny

CÉPHALINE

Maux de tête
Grippe
Migraines
D. uleres
Insomnies

Antinévralgique préféré, sans effet nuisible
Plus de 40 ans de succès Fr. 1.75 la boîte Toutes pharm.

EN CAS DE DÉCÈS

adressez-vous de suite ou téléphonez au **No 3.62, Jules Passerini, Sion**
Gérant des 296 L
Pompes funèbres générales S. A.
Grand choix de cercueils, couronnes, croix, cierges, corbillards, etc.
Agences dans le canton du Valais:
St-Maurice: **Albert DIRAC, Tél. 2.19**
Monthey: **Ch. COTTET, Tél. 60.03**
Sierre: **Joseph AMOS, Tél. 51.016**
Martigny: **Phil. ITEN, Tél. 61.148**
Saxon: **Gust. MAYENCOURT**
Montana: **René BAUD, Téléphone 2.90**

Humilimont

près BULLE (Gruyère) Tél.: Echarlens (Bulle) 5040

Clinique pour maladies nerveuses, des voies digestives, diabète, rhumatisme. — Cure de repos. Installations modernes d'Hydro et Electrothérapie. Rayons ultra-courts, diathermie, lampe de quartz, etc. Etablissement complètement remis à neuf. Eau courante. Prix modérés.
Réouverture le 7 janvier 1936.
Prospectus sur demande.
Direction: Dr A. Jordan.

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE“

A vendre

12 toises de foin et regain à port de camion, 1 vache fraîche vélée, 2 vaches portantes pour mars, 1 cheval de 2 ans, race du pays, taille moyenne, adapté au trait et au bât. Le tout marchandise de qualité, prix raisonnable et facilité de paiement. Louis, Locher, Salins.

Sommelière

expérimentée et de confiance, cherche place, éventuellement comme fille de salle ou femme de chambre. Libre de suite. Adresser offres sous P 1123 S Publicitas, Sion.

Personne

d'un certain âge cherche place auprès d'un Monsieur seul, ou dans un petit ménage à la campagne pour fin janvier. S'adr. sous P 1143 S Publicitas, Sion.

Sommelière

très au courant du service, cherche place de suite ou date à convenir, alterrait au ménage. Faire offre à Mlle Denise Duroux, à St-Maurice. Tél. 43.

Personne cherche place

chez pers. seule ou petite famille commerçante, industrielle avec possibilité occupation utile. Participation possible aff. saine. Offres s. chiffre P 1144 S à Publicitas, Sion, qui transmettra.

Personne cherche place

ou bonne à tout faire dans famille. Offre par écrit au Nouvelliste, sous D. M. 909.

Imprimerie Rhodanique

Banque Tissières fils & C^{ie} Martigny
Prêts hypothécaires
et sous toutes formes, aux conditions les plus avantageuses.
avec toutes facilités pour amortissements et remboursement.

Attention !...

«Un bitter» n'est pas synonyme de „Diablerete“. Si donc vous désirez un véritable „Diablerete“ ne dites pas «un bitter», mais dites „UN DIABLERETS“

**Commerçants !
Artisans !
Industriels !**

Chaque jour, de multiples offres de publicité vous sont présentées ; il y en a certainement de bonnes, mais **une seule l'est incontestablement, c'est celle du**

JOURNAL QUOTIDIEN

qui, par ses informations journalières suivies devient le pain spirituel de ses abonnés. On l'attend et on le détaille chaque matin d'un bout à l'autre.

La publicité dans le
„Nouveliste Valaisan“

le seul journal quotidien de la Vallée du Rhône, est toujours assurée du plus grand succès.

Songez-y avant d'entreprendre vos campagnes de publicité.

Le „Nouveliste“, grâce à son prix d'abonnement à la portée de toutes les bourses, reste le journal le plus attentivement lu du Valais et des régions avoisinantes.

Certains journaux, on les parcourt ; le „Nouveliste“, on le lit entièrement.

Une meilleure lumière ménagera vos yeux



Apprendre à acheter ses lampes!

Ne pas acheter n'importe quelle lampe. Le consommateur avisé exige la nouvelle lampe à décalumens, dont la qualité lui est attestée par l'estampille de garantie. Cette estampille indique la lumière obtenue (en DLM = décalumens) et la consommation (en W=watts). Ces deux indications doivent se trouver sur la lampe. Pour s'engager ainsi, une lampe ne peut être que de haute qualité. Dans leurs types à remplissage gazeux, ces lampes Osram-D donnent jusqu'à 20% de lumière en plus.

C'est cette nouvelle lumière bon marché qu'il vous faut. Exigez donc les lampes

OSRAM-D

dépolies à l'intérieur.

Produit suisse de la Fabrique des lampes Osram à Wittenthouren

IMPRIMÉS pour SOCIÉTÉS



IMPRIMERIE RHODANIQUE
ST-MAURICE Tél. 2.08

CREDIT SIERROIS

Capital: Fr. 1.000.000.—
Réserves: Fr. 390.000.—

pale sur

carnets d'épargne: **3.50 %**
comptes à terme, de **3 à 3.75 %** selon durée
certificats de dépôts à 3 ans: **4 %**
certificats de dépôts à 5 ans: **4.25 %**

Contrôlé par l'Union Suisse des Banques Régionales

gamelle remplie de riz et de «singe», lorsque la jeune Chinoise apparut.

— Par saint Guénolé, petite, cela me fait véritablement plaisir de te revoir ! s'exclama le brave garçon, quand la princesse des nuages colorés se fût approchée de lui. Depuis que le commandant et Cabestan s'en sont allés, je me sens en proie à un insurmontable cafard ! Je suis bigrement satisfait de retrouver une vieille connaissance !

Tout en prononçant ces mots, le colosse avait saisi la petite main de Minh et la serrait à la broyer. Des éclats de rire suivirent aussitôt ces paroles. Les six matelots qui se trouvaient groupés tout autour paraissaient avoir été mis en joie par ces soudaines effusions et l'un d'eux, un gros joufflu, aux cheveux roux, ne put s'empêcher de s'exclamer :

— Décidément, quand le commandant est parti, Tug n'est plus un homme. On dirait véritablement à le voir suivre son officier comme un toutou, qu'ils sont les deux sœurs siamoises !

Le Paimpolais s'était retourné brusquement.

— Faudrait songer à califater ton sabord, Rouzik, déclara-t-il... Ne suis-je pas son ma-

telot au commandant et n'a-t-il pas toujours été comme un frère avec moi ? Si cela m'ennuie d'être séparé de lui, je ne vois pas en quoi tu aurais quelque chose à redire, tu emportes bien ton binou, toi, au cours de tous tes déplacements, je l'aperçois en ce moment auprès de toi !

La voix de Tugdual Cloarec était tremblante d'indignation, aussi l'interpellé n'insista-t-il plus et les rieurs, s'empressèrent-ils d'observer le silence. Alors, se retournant vers Minh qui avait assisté sans mot dire à cette scène...

— Je le déclare une fois de plus. On est tout à fait des frères, le commandant et moi, petite, déclara le Breton, et si jamais un maudit mathurin s'avisait de trouver quelque chose d'extraordinaire à cela, je n'hésiterai pas à lui apprendre la politesse !

Puis, constatant que ses voisins, avertis, se tenaient cois, ne tenant à aucun prix à faire connaissance avec les poings du Paimpolais, le brave garçon poursuivit en regardant la nouvelle venue :

— N'est-ce pas que c'est un bon gars, le commandant, petite ? Il a été d'ailleurs, le premier à te tirer de la flotte ! Et puis, il n'y a pas à dire, il est sympathique et je

suis bien convaincu que ce ne sont point ces maudits bavards qui iront affirmer le contraire ! Quels idiots !... Oser nous comparer à des sœurs siamoises !

Les physionomies des matelots se détendaient. Ils adoraient, en effet, leur chef eux aussi.

— C'est égal, continua Tugdual Cloarec, en aiguillant la conversation sur une autre voie, je ne comprends pas pourquoi on nous a laissés ainsi à l'honneur auprès de ces maudits réguliers ! Leurs faces jaunes ne m'inspirent aucune confiance et j'aurais de beaucoup préféré que notre détachement fût le seul à assurer la garde de la mission. Nous serions en plus petit nombre, certes, mais nous aurions au moins, les coudées franches !

Depuis qu'Hervé Goulven était parti, les deux groupes qui campaient dans la cour n'avaient cherché, en effet, à aucun moment, à fraterniser. Les Chinois demeuraient silencieux, installés à l'autre extrémité de la cour et le voisinage des matelots, semblait leur être absolument indifférent. Seuls, leurs deux officiers prenaient plaisir à s'entretenir avec l'enseigne et à étudier, de concert avec lui, la situation.

Constatant que sa voisine ne lui répondait pas, se contentant d'esquisser un faible sourire, le Paimpolais ne put s'empêcher de s'exclamer :

— Qu'est-ce que tu as, donc, petite ? Tu as l'air toute chose ? Allons, avoue-le sans honte, je suis bien convaincu que tu as peur !

— Oh ! je n'ai pas peur ! protesta la princesse des nuages colorés, piquée au vif...

— Parce que tu sais, petite, dix gaillards du «Sergent Bobillot» valent bien un millier de tous ces macaques ! affirma le colosse. Si ces pirates de malheur s'avisent de nous attaquer, tu entends roucouler la mitrailleuse, et tu verras commencer la danse ! D'ailleurs, nous n'avons rien à craindre. Legallec, dans son poste, demeure en constante communication avec le commandant, il ouvre constamment l'œil au bossor et, si jamais un grain se précisait, la canonnière et les autres bâtiments de la flottille ne manqueraient pas d'être aussitôt avertis et de se porter à notre secours !...

La jeune fille ne s'attarda guère plus longtemps auprès de Tugdual Cloarec. Après avoir examiné non sans curiosité, le binou que Rouzik avait pris maintenant

et avec lequel il commençait à jouer un vieux air breton, laissant ses rudes voisins battre des mains en cadence, la princesse des nuages colorés s'éloigna, redoutant que sa courtoise absence n'eût inquiété mère Saint-Dominique...

Les heures, de la journée s'écoulaient lentement et purement monotones aux occupants et aux défenseurs de la mission. La pauvre Minh demeurait toujours plongée dans une profonde mélancolie. Sadie Farwell, maudissant les événements, qui l'avaient contrainte à rebrousser chemin et à renoncer momentanément à ses projets de voyage, parcourait sans cesse les couloirs paraissant en proie à un morose ennui.

La jeune Chinoise se trouvait toujours aveuglée par ses illusions, au sujet de l'attitude de l'étrangère aux yeux bleus. Elle s'imaginait, en la voyant ainsi aller et venir, profondément préoccupée, qu'elle songeait, de son côté, à Hervé Goulven ; aussi l'infortunée se demandait-elle, non sans stupefaction, pourquoi la voyageuse n'avait point accepté l'offre de revenir à Hankéou à bord de la canonnière...

(A suivre.)